

COMMUNIQUÉ CFTC FINANCES

Point ministériel 15 janvier : Coronavirus.

Un point d'information et d'échange sous forme d'audioconférence a eu lieu vendredi 15 janvier 2021 entre Mme Barbat-Layani, Secrétaire Générale du Ministère, et les fédérations syndicales.

La SG a rappelé que les annonces du Premier Ministre apportent assez peu de changements à notre vécu professionnel. La carte professionnelle tient lieu d'attestation dérogatoire pour le trajet domicile travail dans le contexte du couvre-feu à 18 heures.

L'épidémie est sur un plateau haut avec de nouvelles souches mutantes comportant des caractéristiques de dangerosité ou contagion particulières. La vigilance reste de mise.

Le télétravail reste la règle pour ceux qui le peuvent avec l'objectif de 5 jours par semaine. Ceux qui veulent se rapprocher de leur collectif de travail doivent en faire la demande auprès du chef de service (1 jour par semaine).

La campagne de vaccination a commencé. Les agents du Ministère ne sont pas concernés pour l'instant. Malgré la forte lassitude, la vaccination permet d'entrevoir le bout du tunnel. Les agents cas-contact peuvent être placés en ASA. Les agents symptomatiques peuvent se placer d'eux-mêmes en ASA et doivent se faire tester dans les 48 heures. Si la personne s'avère malade on bascule sur un régime d'arrêt-maladie. Le jour de carence est suspendu pour ces arrêts maladie entre le 10 janvier et le 31 mars 2021.

Les fédérations syndicales ont mis l'accent sur les problématiques suivantes :

Télétravail : Il doit rester sur la base du volontariat car des agents se sentent de plus en plus isolés. Le télétravail ne doit plus être imposé. En même temps, de trop nombreux refus sont encore opposés aux agents qui souhaitent être placés en télétravail. Réponse SG : il faut en effet remettre un peu de volontarisme dans le télétravail, qui doit rester la norme autant que faire se peut. Nous avons doublé les capacités d'équipement en matériel portable. 55% d'agents sont équipés.

Couvre-feu : Comment les agents pourront-ils concilier leur travail et leurs obligations personnelles ? Aller chercher les enfants, etc. Demande de baisse du temps de travail, de banalisation de la journée de travail, de rotation des collectifs de travail, pour éviter les brassages dans les transports. Il faut trouver une nouvelle organisation du travail. Demande d'anticipation des mesures prises en cas de reconfinement généralisé. Réponse SG : on essaie

d'adapter de manière pragmatique aux décisions prises au jour le jour, on ne peut pas aller au-delà et anticiper sur de possibles futures décisions. Il n'y aura pas de baisse du temps de travail comme conséquence du couvre-feu. Pas de consigne généralisée mais les managers doivent être attentifs aux contraintes des agents et s'adapter.

Entretiens d'évaluation : Ne pas imposer des entretiens présents. Se pose la question des objectifs sur cette année particulière. Réponse SG : laisser les modalités pratiques à l'appréciation des managers. Pas de consigne ministérielle sur ce sujet. Nous ne sommes pas en PCA, l'activité se poursuit donc les objectifs ne devraient pas être altérés.

Restauration collective : quelles mesures de sécurité renforcée ? Réponse SG : des dispositions particulières ont déjà été prises dans les restaurants administratifs. On verra ultérieurement si un renforcement est nécessaire.

Demande d'équipement pour la protection des médecins de prévention et des autres personnels (infirmières, assistantes sociales). Réponse SG : Les médecins sont prioritaires pour la vaccination.

Demande de vaccination pour tous les agents du Ministère vulnérables et exposés. Réponse SG : Aucun calendrier précis n'est établi à ce jour.

Quelles dispositions de renforts pour les douaniers amenés à faire des contrôles renforcés ? Réponse SG : à expertiser par la DGDDI, réponse à venir.

Concours : à la DGFiP, les concours se passent avec des oraux ; à la Douane, sans oraux. Pourquoi cette différence ? Les oraux se passent dans une pièce de 30 m2 avec 18 personnes à l'intérieur. Ce n'est pas admissible. Réponse SG : à expertiser, les réponses seront données a posteriori.

Mettre à la disposition des organisations syndicales des outils permettant d'avoir un dialogue social de qualité (outils de visioconférence). Souvent les réunions en distanciel restent très compliquées pour tout le monde. Réponse positive de la SG : les syndicats peuvent avoir accès à Bercy à des salles de réunion équipées de matériel visio.

Bercy continue ses réformes et ses réorganisations malgré la crise sanitaire, et rajoute une crise professionnelle à la crise sanitaire. Restructurations, mise en œuvre des LDG, dégradent le climat social. Le boycott syndical du dialogue social institutionnel continuera. Une journée d'action est prévue le 4 février.

La CFTC sera attentive à l'évolution de la situation et alertera nos autorités en tant que de besoin si de nouveaux questionnements surgissent.

La CFTC reste à votre disposition. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions.